

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON, PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



Gérant :

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à **Hector A. Proulx, Gérant.**

ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Raison du retard apporté à la publication de la Gazette des Campagnes; la variole à Ste-Anne de la Pocatière ne présente actuellement aucun danger.—Ouverture des classes du Collège de Ste-Anne.—Statistiques à l'égard du Collège de Ste-Anne.

Causerie Agricole : L'ensilage des fourrages verts [Suite].—Plantes expérimentales.—Blé-d'Inde à grands rendements; le sorgho sucré; millet; seigle.

Sujets divers : Les maladies contagieuses.—L'oie: mours, incubation, maladies, produits [Suite].—Le dindon.

Choses et autres : Demande d'informations.—Première société d'agriculture au Nord-Ouest.—Election des directeurs et officiers des Sociétés d'agriculture du comté de Kamouraska et du comté de Charlevoix, No. 2.—Fromagerie de Ste-Anne de la Pocatière.

Recettes : Trois espèces de cire à greffer.—A quoi peut servir un sac de sable.

Feuilles de rôle d'évaluation

A VENDRE au Bureau de la Gazette des Campagnes.
Prix : 5 cts la feuille.

A nos abonnés.—Nous devons dire ici que les effets de la variole qui est venue s'abattre comme un coup de foudre sur la paroisse de Ste-Anne n'ont pas été aussi terribles que l'ont annoncé les journaux probablement mal informés. Les nouvelles qu'ils en ont donné ont mis en défiance les citoyens des paroisses étrangères, à ce point que nous nous sommes trouvés complètement isolés, au grand détriment du commerce de la paroisse; même de notre atelier, car nous n'avons eu aucune impression à exécuter. Sur le nombre de cas de variole que nous avons eus, nous devons à la vigilance du Comité de santé, que cette maladie ne se soit répandue comme nous devions le prévoir. Le Couvent de Ste-Anne n'a pas fermé ses classes, et il n'a eu aucun danger à redouter. Le Collège de Ste-Anne, encore plus isolé que le Couvent, eut pu faire la même chose, sans plus de danger.

Pendant un mois et plus, nous n'avons dû compter que sur l'envoi du prix d'abonnement: \$12 reçues. Nous prions nos abonnés de nous venir en aide dans ce moment d'épreuves, en nous faisant parvenir au plutôt ce qu'ils nous doivent.

REVUE DE LA SEMAINE

La raison du retard apporté à la publication de la "Gazette des Campagnes".—Depuis le 3 décembre dernier, nous avons dû, à regret, suspendre la publication de notre journal par mesure de prudence, et aussi par l'absence de deux de nos ouvriers qui ont été atteints de la variole et d'un troisième dans la famille duquel cette maladie sévissait.

Par l'imprudence d'un trop grand nombre de gens qui ont été dans la demeure d'un jeune homme décédé et que l'on ne soupçonnait pas atteint de variole, cette effroyable maladie a pris racine dans autant de familles et jeté l'effroi et la désolation dans notre paroisse. Si nous eussions écouté les conseils de prudence donnés par nos médecins de la paroisse, nous aurions peut-être évité semblable malheur; mais, comme partout ailleurs, nous avons nos charlatans en fait de maladies, et ces derniers s'obstinaient à prétendre que deux cas que nous avions dans ce même temps étaient plutôt la rougeole que la variole ou picotte. Nous souhaitons que l'on ne tombe dans de pareils écarts, dans d'autres paroisses. Dans le doute à l'égard d'une maladie, il vaut mieux s'abstenir de visiter les maisons où il y a des malades, à moins de grave nécessité.

Inclinons-nous devant ce décret de la Divine Providence. "Il faut, comme le dit St-Augustin, laisser faire Dieu; qu'il frappe tant qu'il voudra, il est toujours Père." Rien de ce qui se fait dans l'univers, à l'exception du péché, n'arrive sans l'opération et la volonté de Dieu, dont les desseins sont toujours infiniment sages et tendent toujours à notre plus grand bien. Par conséquent, tous les maux de cette vie, de quelque nature qu'ils soient et de quelque part qu'ils nous viennent, nous sont envoyés par une miséricordieuse Providence, qui ne veut que le bien de ses créatures. S'il a plu à Dieu de nous visiter par une épidémie, c'est le cas de dire avec le bon larron: "Quant à nous, si nous avons souffert par la perte de